



Obligation quant au registre de mandats

Par **damienImmo**, le **17/06/2008 à 17:58**

Bonjour, je suis jeune professionnel de l'immobilier, j'ai créé ma société en début d'année et je viens d'acheter un registre des mandats comme il se doit. Cependant, je me pose une question afin de le remplir correctement:

- Une page par mandat n'est-ce pas?
- Situation = adresse du bien géré?
- Conseil syndical? Je ne sais pas en quoi cela consiste précisément!
- Date de fin de mandat: dans le cas où le mandat soit d'un avec renouvellement par tacite reconduction, dois-je le remplir?
- Observation: Je dois renseigner les détails concernant le reddition des compte n'est-ce pas?

J'ai déjà vu quelques avocats auparavant qui ne m'avaient jamais parlé de ce registre, j'ai appris cela par mon assurance professionnelle. Je suis dans un secteur particulier, la location à court terme, c'est pourquoi il m'est difficile de trouver des réponses à mes questions étant en début d'activité et préférant autant que possible revoir un avocat d'ici quelques mois mais ces informations sont primordiales.

Je vous remercie de votre potentielle aide à ce sujet.

Cordialement.

Damien.